



Bulletin Officiel

N° 4076 Vendredi 30 Mars 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF (1)

SOCIETES ELECTROSTAR

COMMUNIQUE DU CMF (2)

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE- 4-6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING 2012-1 7-11

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 12

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 12

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND 13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS PROVISOIRES AU 31 – 12 – 2011

ENNAKL AUTOMOBILES

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société Electrostar et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur ses titres.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société a communiqué ce qui suit :

« La société ELECTROSTAR informe ses actionnaires qu'aucune information ou évènement n'est intervenu, susceptible de provoquer une telle hausse du cours et des titres échangés ou de l'expliquer »

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AC - 23

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2011, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2012.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re-

Siège social : 7, Rue Borjine – Montplaisir 1 – 1073 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « Tunis Re » réunie le 06/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 30MD pour le porter de 45MD à 75MD. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 06/12/2010, le conseil d'administration de « Tunis Re » du 16/12/2011 a arrêté les modalités et les conditions de l'augmentation de capital. Ainsi, le capital de « Tunis Re » sera augmenté de 30MD par souscription en numéraire et l'émission de 6 000 000 actions nouvelles au prix de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission. Les nouvelles actions seront émises, à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 30MD par la création de **6 000 000** actions nouvelles à souscrire en numéraire. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **10D**, soit **5D** de valeur nominale et **5D** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de **deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.
Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus*.

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10D, soit 5D représentant la valeur nominale de l'action et 5D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 30/04/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « Tunis Re » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Renforcer de son assise financière en vue de booster sa solidité et d'améliorer sa notation technico-financière ;
- Consolider sa position sur le marché local et renforcer sa présence en tant que référence sur les marchés régional et international ;
- Accroître sa rentabilité par la diversification de son activité dans les domaines de croissance rentable, l'amélioration du système de contrôle interne et la maîtrise de sa stratégie de gestion des risques ;
- Développer son expertise métier et renforcer ses actions d'assistance technique à ses partenaires en vue de valoriser son image de marque et sa notoriété ;
- Développer ses compétences.
-

- Suite -

Renseignements généraux sur les titres émis

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable : Droit commun Les dividendes distribués ne sont pas soumis à l'impôt.

Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 16/04/2012, droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2011, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus*. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380041 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380058 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0773 en date du 29 mars 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunis Re », de BNA Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn. Ce prospectus doit être accompagné des indicateurs d'activité de « Tunis Re » relatifs au premier trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20/04/2012.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2012-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 24/05/2011 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 20/12/2011 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TL 2012-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% brut l'an au minimum et TMM+1,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,25% brut l'an au minimum et 6,75% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 6,15% brut l'an et/ou TMM+1,75% sur 5 ans.
- Catégorie B : 6,25% brut l'an sur 7 ans avec 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2012-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/04/2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **29/05/2012**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 Dt) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/05/2012, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/05/2012, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16/04/2012** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul, Kélibia, Monastir et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 258 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 60 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2012-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/05/2012, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/05/2012, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 29/05/2012 et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement : A la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2012-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : 6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce**
- Taux fixe de 6,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 29/05/2017 pour la catégorie A et le 29/05/2019 pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29/05 de chaque année pour la catégorie A. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 29/05/2013 et le premier remboursement en capital aura lieu le 29/05/2015.

La dernière échéance est prévue pour le 29/05/2017 pour la catégorie A et le 29/05/2019 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 6,15% l'an (pour la catégorie A) et 6,25% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février qui est égale à 3,792% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,542%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations «TUNISIE LEASING 2012-1» sont émises selon deux catégories : une catégorie A sur une durée de 5 ans et une catégorie B sur une durée de 7 ans avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,778 années (pour la catégorie A) et 4,399 années (pour la catégorie B).

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Nabeul, Kélibia, Sfax, Sousse, Monastir, et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de la société:

En date du 22 avril 2010, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

Dans un communiqué de presse en date du 04 juillet 2011, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du 10 août 2011, cette surveillance négative a été maintenue sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans sa lettre de notation, **datée du 21 novembre 2011**, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 07 mars 2012.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF so n°12-774 du **29 mars 2012**, d'un document de référence « Tunisie Leasing 2011 » enregistré auprès CMF en date du **26 août 2011** sous le n°11-004, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de Tunisie Le relatifs à l'exercice 2011, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUN VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaire Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1ier trimestre 2012 et les états financiers de l'éme relatifs à l'exercice 2011 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard respective le 20 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Green Center Bloic « C » 2^{ème} étage
Les Berges du Lac 1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 12 avril 2012 à 10 heures**, au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2011 ;
- 2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 ;
- 3/ Examen et approbation des états financiers pour l'exercice 2011 ;
- 4/ Quitus aux administrateurs ;
- 5/ Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
- 6/ Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- 7/ Fixation des jetons de présence.

2012 - AS - 146

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis-

La Société Placements de Tunisie Sicaf porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Mardi 17 Avril 2012 à 10 heures à « l'Hôtel AFRICA », 50, Avenue Habib Bourguiba - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011
- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011, et approbation des conventions y mentionnées
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2011
- Quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs à donner

Tout actionnaire désirant prendre part à cette Assemblée peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2012 - AS - 150

AVIS DES SOCIETES

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée
régi par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 06-2010
du 17 mars 2010

United Gulf Financial Services-North Africa (UGFSna) porte à la connaissance du public que la clôture de la nouvelle période de souscription de TUNISIAN DEVELOPMENT FUND aura lieu le **30 juin 2012**.

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: TUNISIAN DEVELOPMENT FUND
Siège social	: Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
Forme juridique	: FCPR bénéficiant d'une procédure simplifiée
Objet Social	: la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.
Durée	: 10 ans prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Date d'agrément	: 17 mars 2010
Visa	: Visa n°10-0704 du 08 juillet 2010
Date d'ouverture	: 09 août 2010
Enregistrement de la mise à jour du prospectus	: Enregistrement n°12-0772 du 27 mars 2012
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 15 000 000 TND répartis en 1500 Parts de 10 000 Dinars chacune.
Promoteurs	: United Gulf Financial Services-north africa & BIAT
Gestionnaire	: United Gulf Financial Services-north africa
Dépositaire	: BIAT
Distributeur	: United Gulf Financial Services-north africa

Pour plus d'informations sur TUNISIAN DEVELOPMENT FUND, une mise à jour du prospectus enregistrée par le Conseil du Marché Financier, en date du 27 mars 2012, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 30 MARS 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,522%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,602%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,713%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,761%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,825%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,888%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,936%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,016%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,079%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,127%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,207%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,202%	1 007,217
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013	4,200%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,502%	1 022,853
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,773%	1 051,788
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,900%	1 070,163
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,215%	1 046,011
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,574%		981,686
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,652%	985,915
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,763%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,905%	1 036,902
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,731
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,820
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,226%	1 049,017
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,232%		952,146

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,395	140,405		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,322	12,322		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,263	1,264		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,153	34,157		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,599	46,603		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	168,297	168,909		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	580,319	580,733		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	136,278	137,002		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	128,013	128,347		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,911	118,135		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,437	115,644		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,747	94,988		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	150,939	151,095		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	103,475	104,174		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	104,680	104,784		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 307,720	1 310,223		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 303,632	2 303,632		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,620	107,774		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	109,917	110,217		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,611	122,888		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 197,897	1 194,719		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	132,336	132,457		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,399	15,501		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 913,024	5 918,455		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 766,475	6 762,910		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,279	2,290		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,888	1,898		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,177	1,187		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,462	108,470
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,290	105,299
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	106,308	106,330
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,005	104,015
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,264	104,274
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,987	107,996
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,676	104,686
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,777	104,787
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	105,010	105,020
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,382	106,391
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,375	103,384
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,068	101,078
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,703	104,713
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,486	107,495
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,646	106,654
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,440	103,448
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	103,541	99,997
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,076	105,088
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,321	103,332
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,127	104,136

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,517	104,524
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,424	103,434
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	105,078	105,087
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,414	105,423
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,790	102,799
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,587	10,588
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,467	104,476
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,501	103,510
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,356	102,419
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,589	75,793
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	154,933	155,600
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 529,390	1 536,224
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	114,415	114,574
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,169	115,275
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	93,048	93,447
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,434	16,451
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	274,043	273,871
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,411	45,646
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 495,289	2 509,480
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	82,501	82,486
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	59,562	59,585
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,622	102,680
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	113,723	113,819
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	106,952	107,207
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,819	11,824
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,830	12,856
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	16,948	16,996
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,179	17,297
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,673	12,730
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,742	10,736
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,452	10,448
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,440	10,434
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	126,361	126,553
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	126,077	126,255
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,569	10,596
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	117,913	118,302
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,587	20,651
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,394	99,577
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,037	100,145
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,363	100,578
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	100,355	100,461
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	111,023	112,155
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	144,382	145,032
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,253	11,196
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	118,177	118,695
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	117,094	117,354
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	105,439	105,011
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	104,331	104,564
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,668	182,709
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,207	164,229
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,918	142,956
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 929,781	9 935,510
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	195,073	195,515
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	136,379	136,185
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 554,349	1 555,119
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	111,072	110,599
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	97,954	98,035
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	115,616	116,168
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 064,511	10 133,386

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tnPublication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS PROVISOIRES (Selon référentiel IFRS)**ENNAKL AUTOMOBILES****Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-**

En raison de la double cotation (sur la bourse de Tunis et sur la bourse de Casablanca), la Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2011 établis conformément au référentiel IFRS.

Bilan au 31/12/2011 - Actifs			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		891 189	891 189
Amortissements cumulés		(827 317)	(716 727)
Immobilisations incorporelles nettes	3-1	63 872	174 462
Immobilisations corporelles		34 603 369	31 874 291
Amortissements cumulés		(10 354 484)	(9 640 963)
Immobilisations corporelles nettes	3-2	24 248 885	22 233 328
Actifs financiers immobilisés		35 672 948	38 155 934
Dépréciations		(2 500 000)	(3 500 000)
Actifs financiers immobilisés nets	3-3	33 172 948	34 655 934
Total actifs immobilisés		57 485 705	57 063 723
Impôt différé - Actif	3-4	636 977	1 186 670
Total actifs non courants		58 122 682	58 250 393
Actifs courants			
Stocks		26 527 208	68 284 835
Dépréciations		-	(350 794)
Stocks nets	3-5	26 527 208	67 934 041
Clients et comptes rattachés		10 970 849	11 672 809
Dépréciations		(1 537 167)	(1 680 569)
Clients et comptes rattachés nets	3-6	9 433 682	9 992 240
Autres actifs courants	3-7	9 327 463	8 594 669
Liquidités et équivalents de liquidités	3-8	73 469 752	61 778 951
Total actifs courants		118 758 106	148 299 901
Total actifs		176 880 787	206 550 294

Bilan au 31/12/2011 - Capitaux Propres et Passif

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves	13 558 828	2 870 463
Fonds social	3 151 139	3 171 883
Résultats reportés	5 015 278	2 200 023
Autres capitaux propres	13 603 439	16 166 839
Résultat de l'exercice	15 809 366	22 003 620
Total capitaux propres	81 138 050	76 412 828
	3-9	
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	1 082 221	931 134
Autres passifs non courants	2 469 492	1 158 672
	3-4	
	3-10	
Total passifs non courants	3 551 713	2 089 807
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	80 978 360	109 410 532
Autres passifs courants	10 752 727	17 928 551
Concours bancaires et autres passifs financiers	459 937	708 576
	3-11	
	3-12	
	3-13	
Total passifs courants	92 191 024	128 047 659
Total passifs	95 742 737	130 137 466
Total capitaux propres et passifs	176 880 787	206 550 294

Etat de Résultat au 31/12/2011

Etat de Résultat au 31/12/2011			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2011	31/12/2010
Revenus	4-1	262 672 945	408 794 147
Coût des ventes	4-2	228 506 287	359 071 965
Marge brute		34 166 658	49 722 182
Frais de distribution	4-3	4 580 579	6 974 380
Autres produits d'exploitation	4-4	1 740 799	1 963 742
Autres charges d'exploitation	4-5	426 582	1 594 297
Frais d'administration	4-6	13 960 344	13 326 704
Autres charges d'exploitation		17 226 706	19 931 639
Résultat d'exploitation		16 939 952	29 790 543
Charges financières nettes	4-7	212 994	209 114
Produit des placements	4-8	4 075 871	-1 691 939
Autres gains ordinaires	4-9	570 125	338 721
Autres pertes ordinaires	4-10	1 573 522	144 512
Résultat des activités courantes avant impôt		19 799 432	28 083 699
Impôt sur les sociétés	4-11	3 990 067	6 080 079
Résultat net		15 809 366	22 003 620
Effet des modifications comptables		0	0
Résultat net après modifications comptables		15 809 366	22 003 620

Etat de Résultat Global au 31/12/2011

Etat de Résultat Global au 31/12/2011		
<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de l'exercice	15 809 366	22 003 620
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés	-2 563 399	2 216 226
Résultat global	13 245 966	24 219 846

Etat des Flux de Trésorerie au 31/12/2011

En Dinar Tunisien

	31/12/2011	31/12/2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	15 809 366	22 003 620
Ajustements pour :	749 094	4 658 037
Amortissements	824 111	2 095 477
Provisions	(75 017)	2 562 560
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	16 558 460	26 661 658
Variation du BFR	5 107 874	15 786 871
Variation des stocks	41 757 627	40 075 114
Variations des clients et comptes rattachés	701 960	17 308 814
Variation des autres actifs courants	(767 063)	5 284 799
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(28 432 172)	(47 871 018)
Variation des autres passifs courants	(7 175 824)	1 323 197
Plus ou moins values de cessions	(149 399)	(119 106)
Résultat des opérations de placement	(827 255)	(214 929)
	21 666 333	42 448 529
Variation de l'impôt différé	(480 246)	600 908
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	22 146 580	41 847 621
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 037 042)	(7 829 086)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	457 362	932 618
Décaissement provenant de l'acquisition des actifs non courants	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente	-	(3 500 000)
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	827 255	1 225 606
Encaissements provenant des prêts au personnel	62 155	172 946
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 690 269)	(8 997 916)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(7 500 000)	(9 000 000)
Décaissements au profit de la société "El Bouniane"	-	(2 506 516)
Décaissements provenant des mouvements sur le fond social	(1 016 871)	(532 273)
Encaissements provenant des dividendes		1 749 800
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 516 870)	(10 288 989)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	61 070 375	38 509 659
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	11 939 440	22 560 716
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	73 009 815	61 070 375

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2011

	Capital Social	Réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<i>En Dinar Tunisien</i>							
Situation au 01/01/2011	30 000 000	2 870 463	3 171 883	16 166 839	2 200 023	22 003 620	76 412 828
Affectation de résultat					22 003 620	(22 003 620)	-
Affectation pour réserves légales		1 188 365			(1 188 365)		
Dividendes 2011					(7 500 000)		(7 500 000)
Affectation en réserves spéciales		9 500 000			(9 500 000)		
Affectation en fonds social			1 000 000		(1 000 000)		-
Mouvements portant sur le fond social			(1 020 745)				(1 020 745)
Réserves de réévaluation en juste valeur				(2 563 399)			(2 563 399)
Résultat de l'exercice						15 809 366	15 809 366
Situation au 31/12/2011	30 000 000	13 558 828	3 151 138	13 603 440	5 015 278	15 809 366	81 138 050

NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

« ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2011

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ «ENNAKL AUTOMOBILES»

1.1. Présentation de la société «ENNAKL AUTOMOBILES»

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE et à partir de l'année 2010 SEAT.

1.2. Faits marquants de l'exercice

-Le Conseil d'administration de la Société ENNAKL AUTOMOBILES qui s'est réuni en date du 22 Janvier 2011 a décidé de nommer Mr.Noureddine HAMDJ en tant que nouveau Président Directeur Général.

-Au lendemain de la révolution du 14 janvier 2011, la société ENNAKL AUTOMOBILES a connu une activité perturbée causée principalement par (i) la baisse de la demande, (ii) des revendications sociales, (iii) la rupture des approvisionnements et (iv) des relations tendues avec les établissements bancaires. Ceci s'est traduit par un repli de l'activité sur le 1er trimestre 2011.

Le climat social de la société ENNAKL AUTOMOBILES s'est nettement amélioré suite à (i) la nomination d'un administrateur judiciaire le 08 février 2011 et (ii) au maintien du management de la société.

Le rétablissement d'une relation de confiance avec les banques et les partenaires étrangers, a permis à la société d'honorer ses engagements et de reprendre progressivement une activité normale.

En vertu du décret –loi n° 13 du 14 mars 2011, il a été décidé la confiscation des avoirs et des biens mobiliers et immobiliers, de l'actionnaire majoritaire de ENNAKL AUTOMOBILES.

-Au cours de l'exercice 2011, la société ENNAKL Automobiles a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi relatif aux exercices 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 notifié pour un montant total de 3,725 millions de dinars en principal et 0,578 millions de dinars en pénalités.

La société ENNAKL Automobiles a contesté le résultat de ce contrôle.

2. PRÉSENTATION DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des principes et méthodes expliqués ci-dessous et relatifs à la comptabilisation des instruments financiers.

2.2. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques (Marques et brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

-Logiciel	33.33%
-Constructions	5%
-Matériels et outillages	10%
-Matériels de transport	20%
-Matériel informatiques	33.33%
-Equipements de bureau	10%
-Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations de valeur inférieure à 200 dinars sont amorties le premier exercice de l'acquisition selon la méthode d'amortissement massive.

2.4. Immobilisations financières

La société "ENNAKL AUTOMOBILES" classe ses actifs financiers immobilisés dans l'une des catégories suivantes : les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente. La classification des actifs financiers dépend des intentions de la direction quant aux objectifs de leur acquisition. La direction décide de la présentation des actifs financiers dès la prise en compte initiale.

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés parmi l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquemment évalués à la juste valeur. Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres.

La juste valeur des actifs disponibles à la vente cotés sur un marché actif est égale au cours de la séance de la date de clôture.

Les dividendes provenant d'actifs financiers disponibles à la vente sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

Même s'il n'a pas été décomptabilisé, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de l'actif financier disponible à la vente, la perte cumulée qui a été directement comptabilisée en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat doit être égal à la différence entre la valeur comptable (coût d'acquisition net de tout remboursement en capital ou amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la société a l'intention de céder immédiatement ou dans un avenir proche, de ceux que l'entité désigne, lors de leur prise en compte initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme disponibles à la vente et de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit. Les prêts et créances sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les prêts et créances sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des prêts et créances, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

2.6. Clients et comptes rattachés

Etant des prêts et créances, les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

2.8. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.9. L'impôt courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts courants et différés.

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% jusqu'à 31/12/2009.

Cependant, et suite à l'admission des actions de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », la société a bénéficié d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 20 % (au lieu de 30 %) pour une durée de cinq ans à compter de la date de leur entrée en bourse en vertu de la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de l'impôt rattaché à l'exercice. A cet effet, l'impôt différé actif ou passif est comptabilisé respectivement pour toute différence temporelle déductible ou imposable au niveau du bilan.

2.10. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules, camions et des chariots élévateurs sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la transmission du bordereau de remise de la carte grise à l'ATTT pour les voitures de marque VW, AUDI et PORSHE.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31/12/2011 une valeur nette comptable s'élevant à 63 872 dinars contre 174 462 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Immobilisations incorporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur brute des immobilisations incorporelles	891 189	891 189
Logiciels informatiques	891 189	891 189
Dépréciations	827 317	716 727
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	63 872	174 462

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2011 une valeur nette comptable s'élevant à 24 248 885 dinars contre 22 233 328 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Immobilisations corporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur brute des immobilisations corporelles	34 603 369	31 874 291
Terrains	7 303 882	7 303 882
Constructions	6 094 771	6 094 771
Installation technique	297 490	297 490
A A I Technique	401 966	401 966
A A I Générale	3 184 812	3 050 104
Matériels de transport	2 991 983	2 316 142
Equipements de bureau	815 876	801 306
Matériels informatique	1 390 363	1 357 548
Matériels et outillages	1 942 920	1 809 321
Immobilisations en cours	10 175 890	8 108 287
Avances et commandes sur immobilisations	3 418	333 475
Dépréciations	10 354 484	9 640 963
Dépréciation des constructions	4 001 692	3 673 411
Dépréciation des installations techniques	38 550	23 578
Dépréciation A A I technique	398 639	397 438
Dépréciation A A I Générale	1 690 369	1 477 067
Dépréciation des matériels de transport	1 138 511	1 283 786
Dépréciation des équipements de bureau	548 242	500 704
Dépréciation des matériels informatiques	1 176 472	1 013 530
Dépréciation des matériels et outillages	1 362 009	1 271 448
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	24 248 885	22 233 328

3.3. Actifs financiers immobilisés

Les actifs financiers immobilisés s'élèvent au 31/12/2011 en valeur nette à 33 172 948 dinars contre 34 655 934 dinars au 31/12/2010. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur brute	35 672 948	38 155 934
Actifs financiers disponibles à la vente	1 35 310 707	37 723 018
Dépôts et cautionnements	354	5 354
Prêts au personnel sur fonds social	262 339	212 615
Prêts au personnel fonds propres	99 548	214 947
Dépréciations	2 500 000	3 500 000
Valeur nette comptable	33 172 948	34 655 934

1 Actifs financiers disponibles à la vente		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
CAR GROS	7 411 006	6 655 571
A.T.L	9 956 142	10 735 949
ATTIJARI BANK	14 443 557	16 831 497
SDA ZITOUNA (*)	3 500 000	3 500 000
Total	35 310 707	37 723 018

*La société ENNAKL Automobiles a constaté au 31/12/2011 une reprise sur la provision pour dépréciation des titres de participation SDA ZITOUNA I pour un montant de 1 000 000 dinars.

3.4. Impôt différé

L'analyse des impôts différés actif et passif ainsi que leur évolution entre le 31/12/2011 et le 31/12/2010 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Impôt différé - Actif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Provision pour dépréciation des titres de participation	500 000	700 000
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles	-	77 761
Provision pour dépréciation du stock des véhicules neufs	-	70 159
Provision pour dépréciation des créances clients	5 630	27 511
Provision sur autres actifs courants	16 584	-
Provision pour risques et charges	-	70 200
Provisions pour départ à la retraite	28 712	33 800
Pertes et gains de change latents	19 936	8 897
Charges à répartir et frais préliminaires	66 114	198 342
Total	636 977	1 186 670

Impôt différé - Passif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Impôt différé sur réévaluation des titres disponibles à la vente	1 082 221	931 134
Total	1 082 221	931 134

Remarque : Les plus-values de cession des actions cotées en bourse acquises ou souscrites à partir du 1er Janvier 2011 jusque là exonérées de l'impôt, sont désormais imposables à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés et ce sous réserve des exonérations prévues par le droit commun et des dispositions des conventions de non double imposition signées entre la Tunisie et d'autres pays.

3.5. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de stocks de véhicules neufs et totalisent au 31/12/2011 une valeur nette comptable de 26 527 208 dinars contre 67 934 041 dinars au 31/12/2010 :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur brute	26 527 208	68 284 835
Stock véhicules neufs	18 812 024	65 780 430
VW/VWU/AUDI	11 969 395	59 293 777
PORSCHE	3 083 244	1 719 651
SEAT	3 759 385	4 767 002
Stock encours de dédouanement	5 775 867	1 814 061
VW/VWU/AUDI	5 775 867	1 695 948
Pièces de rechange	-	118 113
Stock des travaux en cours	1 881 100	549 463
Stock carburants et lubrifiants	58 218	140 881
Dépréciations	-	(350 794)
Valeur nette comptable	26 527 208	67 934 041

3.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31/12/2011 une valeur nette comptable s'élevant à 9 433 682 dinars contre 9 992 240 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur brute	10 970 849	11 672 808
Clients étatiques	3 823 607	3 017 205
Clients leasing	2 121 461	1 600 887
Clients constructeurs	1 449 343	1 061 992
Clients groupe	271 230	454 827
Divers clients	309 097	351 425
Effets à recevoir	1 917 689	4 104 437
Clients douteux et impayés	1 078 421	1 082 035
Dépréciations	1 537 167	1 680 569
Valeur Nette comptable	9 433 682	9 992 240

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société ENNAKI Automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2011 en valeur nette à 9 327 463 dinars contre 8 594 669 dinars au 31/12/2010. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur brute	9 498 342	8 682 628
Débiteurs divers	-	33 574
Avances et prêts au personnel	501 323	343 306
Acomptes provisionnels	5 625 741	6 497 421
Report de TVA	-	464 682
Autres impôts et taxes	286 146	313 304
Débours douanes	152 384	45 611
Débours cartes grises	-	2 358
Débours sur marché	2 447	2 447
Comptes groupe	323 451	48 011
Fournisseurs avances et acomptes	625 788	638 727
Charges constatées d'avance	11 988	197 513
Produits à recevoir	1 969 073	95 674
Dépréciations	170 879	87 960
Valeur comptable nette	9 327 463	8 594 669

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2011 à 73 469 752 dinars contre 61 778 951 dinars au 31/12/2010. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2011	Décembre 2010
Placements SICAV	59 331 709	53 543 568
Effets à l'encaissement	853 882	2 334 454
Chèques à l'encaissement	470	343 225
ETTIJARI BANK	714 180	1 521 829
BFT	1 012 213	52 582
BH	20 001	13 479
STB	326 434	107 805
BT	88 837	93 251
BT DEVISE	828 325	
BNA	4 178 173	123 496
UBCI	653 298	290 732
ATB	96 552	69 849
ATB DEVISE	259 250	98 550
BIAT {1}	728 239	943 764
AMEN BANK	24 441	55 950
AMEN BANK ENNASR	15 183	1 450
BANQUE ZITOUNA	4 125 874	1 845 688
BANQUE ZITOUNA DEVISE	207 205	328 793
CCP	38	38
Caisse	5 450	10 450
Total	73 469 752	61 778 951

3.10. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2011 à un montant de 81 138 050 dinars contre 76 412 828 dinars au 31/12/2010.

Remarque : Un état des variations des capitaux propres au 31/12/2011 est présenté en annexe à ces états financiers.

3.11. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2011 à un montant de 2 469 492 dinars contre 1 158 672 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Autres passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Provision pour départ à la retraite	143 561	169 000
Provisions pour risques et charges (*)	2 321 931	985 672
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	2 469 492	1 158 672

(*) Une provision complémentaire de 1 336 258 dinars pour risques et charges a été constatée au cours de l'exercice 2011 suite à la notification le 28 décembre 2011 des résultats du contrôle fiscal approfondi relatif aux exercices 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010.

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2011 à un montant de 80 978 360 dinars contre 109 410 532 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Fournisseurs locaux	1 258 022	2 144 751
Fournisseurs réseau	366 136	381 928
Fournisseurs d'immobilisations	709 202	2 159 876
Fournisseurs groupe	2 593 405	1 961 342
Fournisseurs étrangers	67 692 582	99 717 744
Fournisseurs effets à payer	1 375 501	329 188
Fournisseurs retenue de garantie	1 207 646	1 019 755
Fournisseurs factures non parvenues	5 775 867	1 695 948
Total	80 978 360	109 410 532

3.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2011 à un montant de 10 752 727 dinars contre 17 928 551 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Personnel et comptes rattachés	525 951	393 277
Clients avances et acomptes sur commandes	2 767 761	6 500 752
Etat et collectivités publiques	4 755 267	9 294 672
Provision pour congés payés	791 737	396 606
Débours cartes grises	112 905	-
Actionnaires dividendes à payer	633	457 405
Compte bloqué	456 773	-
CNSS	618 985	408 829
Assurance groupe	351 041	134 253
Charges à payer	323 639	262 610
Produits constatés d'avances	21 048	46 351
Créditeurs divers	26 988	33 797
Total	10 752 727	17 928 551

3.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2011 à un montant de 459 937 dinars contre 708 576 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
BIAT TUNISAIR IMMAT VW	459 937	566 247
BIAT DEBOURS	-	142 330
Total	459 937	708 576

4. NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4.1. Revenus

Cette rubrique totalise au 31/12/2011 un montant de 262 672 945 dinars contre 408 794 147 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Ventes véhicules neufs	243 653 454	378 062 625
Ventes véhicules neufs en hors taxe	7 025 440	17 533 470
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	8 018 162	10 346 790
Ventes travaux atelier	2 115 945	2 470 202
Ventes garanties pièces de rechange	2 442 986	1 673 801
Ventes garanties mains d'œuvres	70 950	182 858
Ventes carburants	3 052	2 617
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	49 227	142 880
Ventes accessoires véhicules neufs	89 454	495 592
Ventes équipements RT	-	182 548
Total chiffre d'affaires	263 468 670	411 093 383
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	428 956	1 924 162
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	366 769	375 074
Total remises	795 725	2 299 236
Total revenus	262 672 945	408 794 147

4.2. Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève au 31/12/2011 à un montant de 228 506 287 dinars contre 359 071 965 dinars au 31/0122010. Le détail de cette rubrique est ci-des
sous présenté :

Achats de marchandises

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Achats de Véhicules neufs	142 565 131	237 371 050
Achats de pièces de rechange	10 053 446	10 784 572
Achats des accessoires	59 689	419 321
Achats équipements Renault	71 005	195 965
Frais de transit	65 123	137 124
Droits de douane	27 859 822	60 905 708
Assurance maritime	220 440	392 670
Fret maritime	3 617 349	6 767 243
Frais de gardiennage (STAM)	296 616	576 875
Frais de magasinage	305 018	610 456
Frais d'acheminement	202	7 993
Achats de lubrifiants	737 492	25 403
Achats carburants	486 984	720 113
Travaux extérieurs	156 393	170 187
Achats atelier	179 458	172 584
Frais bancaires d'ouverture d'accréditif	425 286	1 092 427
Provision sur stock de véhicules neufs	-	350 794
Reprise sur stock véhicules neufs	-350 794	-1 703 632
Total achats de marchandises	186 748 660	318 996 851

Variation des stocks

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Stock des travaux encours	1 331 637	62 332
Stock Initial	549 463	487 131
Stock Final	1 881 100	549 463
Stock de véhicules	-42 888 488	-38 572 157
Stock Initial	67 476 378	106 048 535
Stock Final	24 587 891	67 476 378
Stock pièces de rechange	(118 113)	-1 585 519
Stock Initial	118 113	1 703 632
Stock Final	-	118 113
Stock lubrifiants	-80 531	13 609
Stock Initial	123 084	109 475
Stock Final	42 553	123 084
Stock carburants	-2 132	6 621
Stock Initial	17 797	11 175
Stock Final	15 665	17 797
Total variation des stocks	41 757 627	40 075 114

4.3. Frais de distribution

Cette rubrique totalise au 31/12/2011 un montant de 4 580 579 dinars contre 6 974 380 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Frais de distribution		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Frais de personnel des commerciaux	1 429 653	1 378 762
Commissions sur vente personnel	171 586	135 487
Commissions sous concessionnaires	875 549	1 188 334
Bonus sous concessionnaires	319 100	626 655
Frais marketing	1 018 469	2 280 328
Abonnements constructeurs	72 574	60 532
Autres frais sur vente	693 646	1 304 282
Total	4 580 579	6 974 380

1 Autres frais sur vente		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Remboursement 1ère inspection véhicules neufs	316 177	344 356
Gratuités accessoires relatives à des opérations commerciales	124 871	605 936
Frais des plaques d'immatriculation	83 277	105 976
Frais de lavage des véhicules neufs à la livraison	54 000	57 172
Frais de transit sur vente	86 613	98 003
Frais d'homologation et de visite technique	12 809	41 259
Divers	15 899	51 580
Total	693 646	1 304 282

4.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31/12/2011 un montant de 1 740 799 dinars contre 1 963 742 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Ristournes sur chiffre d'affaires constructeurs	164 856	788 510
Quote-part dans les charges communes	156 873	171 926
Participation marketing constructeurs	200 260	24 650
Commissions sur vente en hors taxe	18 265	95 472
Ristourne sur chiffre d'affaires local	65 536	1 925
Inscription 4CV	24 815	40 125
Consultation Douane	-	7 390
Frais de gestion et autres ventes	55 188	2 357
Ristournes TFP	75 032	58 536
Jeton de presence	15 000	-
Location	133 674	131 784
Transfert de charge (*)	831 301	641 068
Total	1 740 799	1 963 742

(*) Le solde de ce compte est constitué essentiellement des remboursements de garantie constructeur relatifs aux sous-concessionnaires.

4.5. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31/12/2011 un montant de 426 582 dinars contre 1 594 297 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Dons et subventions	11 818	711 437
Remboursement garanties sous concessionnaires	328 812	547 463
Réceptions cadeaux et restaurations	28 514	171 492
Documents et abonnements locaux	12 891	19 558
Frais séminaires	40 884	42 108
Jetons de présence	-	90 000
Divers charges	3 663	12 238
Total	426 582	1 594 297

4.6. Frais d'administration

Les frais d'administration s'élèvent au 31/12/2011 à un montant de 13 960 244 dinars contre 13 326 704 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Frais d'administration		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Entretien et réparation	325 543	841 319
Gardiennage	601 581	490 788
Personnel intérimaire et sous-traitance générale	237 410	505 019
Honoraires	406 857	948 354
Energie	201 061	217 707
Communication et Internet	226 941	302 505
Charge de personnel (autre que la charge salariale des commerciaux)	7 396 380	5 995 419
Assurance	279 887	173 071
Impôts et taxes	367 466	336 281
Transport de marchandises	193 547	335 309
Frais de déplacement	331 800	591 378
Location	999 375	265 749
Dotations aux amortissements et résorptions	1 505 525	1 519 601
Dotations aux provisions	1 419 178	877 361
Reprises sur provisions	(532 208)	(73 155)
Total	13 960 344	13 326 704

1 Dotations aux provisions		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles	-	388 807
Provison pour dépréciation des comptes clients	-	137 554
Provision pour risques et charges	1 336 258	351 000
Provision sur les encours des prêts au personnel inactif	82 920	-
Total	1 419 178	877 361

4.7. Charges financières nettes

Cette rubrique totalise au 31/12/2011 un montant de 212 994 dinars contre 209 114 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Autres frais et commissions bancaires	47 908	257 969
Pertes de change	15 272	14 969
Autres charges financières	150 559	5 399
Gains de change	(746)	(69 222)
Total	212 994	209 114

4.8. Produits des placements

Les produits des placements totalisent au 31/12/2011 un montant de 4 075 871 dinars contre solde négatif de 1 691 939 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Produits sur placement	341 295	13 857
Produits sur placement SICAV	485 960	201 073
Dividendes reçus	2 123 421	1 503 950
Intérêts sur prêts sociétés de groupe	-	41 006
Intérêts créditeurs et autres produits financiers	125 195	48 176
Provision pour dépréciation des titres de participation dans la société SDA ZITOUNA I	-	(3 500 000)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres SDA ZITOUNA I {*}	1 000 000	-
Total	4 075 871	(1 691 939)

{*} Une reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation SDA ZITOUNA I pour un montant de 1 000 000 dinars a été constatée au 31/12/2011.

4.9. Autres gains ordinaires

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à un montant de 570 125 dinars contre 338 721 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Produits non récurrents	400 001	123 589
Différences de règlement et débours	20 724	96 026
Profits sur cessions d'immobilisations	149 399	119 106
Total	570 125	338 721

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31/12/2011 un montant de 1 573 522 dinars contre 144 512 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Autres pertes (*)	1 452 033	27 328
Pertes sur créances irrécouvrables	38 035	47 602
Pertes sur cessions d'immobilisations	-	8 105
Différences de règlement et débours	13 454	5 294
Pénalités de retard	69 999	56 183
Total	1 573 522	144 512

(*) Il s'agit des pertes subies par la société ENNAKL Automobiles lors des événements survenus en Tunisie courant le mois de janvier 2011. C'est le prix de revient des 20 unités du stock des véhicules neufs (8 voitures PORSCHE et 12 voitures SEAT) non récupérable qui ont été volées ou incendiées.

4.11. Impôt sur les sociétés

Cette rubrique totalise au 31/12/2011 un montant de 3 990 067 dinars contre 6 080 079 dinars au 31/12/2010 se détaillant comme suit :

Impôt sur les sociétés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Charge d'impôt exigible	3 509 820	6 273 024
Charge d'impôt différée	480 246	(192 945)
Total	3 990 067	6 080 079

4.12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Résultat net	15 809 366	22 003 620
Résultat net attribuables aux actions ordinaires	15 809 366	22 003 620
Nombre moyen d'actions ordinaire en circulation	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	0,527	0,733

Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période

4.13 Les engagements hors bilan

Les autres engagements bancaires se détaillent comme suit :

Engagements hors bilan		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Cautions pour admission temporaire	87 370	273 020
Cautions définitives	1 877 398	2 201 956
Cautions de retenue de garantie	613 272	563 780
Cautions provisoires	1 248 297	829 500
Autres cautions bancaires	1 385 000	1 385 000
Total	5 211 338	5 253 256